

Fonction publique et dans tous les autres secteurs d'activité, il sera nécessaire d'intégrer au milieu du travail un réseau de garderies de jour.

La motion dont nous sommes saisis souligne la nécessité d'une stratégie de l'emploi, de programmes de création d'emplois et l'incapacité du gouvernement à atteindre ces deux objectifs. Je soutiens que l'ancien gouvernement libéral et l'actuel gouvernement conservateur n'ont absolument pas aidé les Canadiens à ce chapitre. Par ces programmes de création d'emplois, ils n'ont produit que des emplois à temps partiel—des emplois qui ne débouchent sur rien d'autre, qui suscitent le cynisme chez les travailleurs et qui n'aident absolument pas à résoudre le problème qui est à l'origine du chômage.

A la page 87 du rapport de la commission populaire sur le chômage, on déclare ceci:

On peut considérer les programmes de création d'emplois comme des tentatives, de la part du gouvernement, de maintenir l'assujettissement des gens au système politique et économique, alors qu'en réalité le taux de chômage élevé leur indique que le système ne fonctionne pas, du moins pas dans le sens de leurs intérêts.

Je précise que les auteurs de ce rapport ont rencontré des centaines de chômeurs terre-neuviens. On peut voir par cette citation que les Terre-Neuviens dénoncent les programmes de création d'emplois comme une imposture, et je soupçonne que tous les Canadiens pensent de même. Ils ne constituent qu'un effort, de la part de tous les gouvernements, d'échapper à leurs responsabilités sans essayer sérieusement de remédier aux graves problèmes de chômage qui sévissent dans beaucoup de régions du pays.

Le député de Welland a parlé de quelque 280,000 emplois créés par le gouvernement libéral entre février 1977 et février 1978, mais ce qu'il ne nous a pas dit, c'est qu'il s'agissait pour la plupart d'emplois temporaires créés dans le cadre de ces programmes. Les gouvernements s'en sont servis pour masquer l'absence d'un programme coordonné de développement économique.

Je vois que mon temps de parole vient d'expirer, monsieur l'Orateur. Je remercie la Chambre de son indulgence.

● (2110)

[Français]

M. Richard Janelle (secrétaire parlementaire du ministre de l'Expansion économique régionale): Monsieur l'Orateur, il me fait plaisir de participer à cet important débat sur une motion présentée par l'opposition. Je voudrais ce soir m'attarder sur un des aspects de cette motion: La création d'emplois temporaires. La création d'emplois temporaires que le gouvernement continue de subventionner dans l'Est du pays, dans le cadre du programme Canada au travail, représente en effet un effort dont l'impact est considérable. On peut certes parler aussi de succès individuels qui ont permis à certaines collectivités de se doter d'une foule d'infrastructures récréatives, de services et d'aménagements de toutes sortes dont les Canadiens continuent de bénéficier. Le programme Canada au travail, au cours de la dernière année, a procuré de l'emploi à quelque 33,935 travailleurs en chômage, et ce surtout dans le Québec et les provinces Maritimes. Ce programme permet à un nombre impressionnant de travailleurs, se trouvant pour une raison ou une autre en quête d'emploi, de demeurer sur le marché du travail, de garder leurs connaissances ou expertises, ou encore d'en acquérir des nouvelles.

Avec le chômage actuel, qui est particulièrement élevé au Québec et dans les provinces Maritimes, les programmes de

Le chômage

création d'emplois tel celui de Canada au travail ont un but bien précis, celui d'offrir aux travailleurs qui sont temporairement en chômage ou entre deux emplois d'utiliser leurs compétences professionnelles au bénéfice de la collectivité dans le cadre des projets subventionnés par le gouvernement fédéral. Je crois qu'il est important de noter que ce programme de création d'emplois, dont le rôle continue d'être extrêmement important au Québec et dans les provinces atlantiques, ne peut être considéré comme une arme efficace quand il s'agit de combattre le chômage structurel. En effet, un programme tel que Canada au travail ne peut que réduire le chômage cyclique ou saisonnier. Ce programme est destiné aux travailleurs temporairement en chômage ou encore à ceux qui veulent durant une période de quelques mois acquérir une expérience valable dans un secteur donné, ce qui peut leur permettre d'accéder ensuite plus facilement à un emploi permanent.

Un programme tel que Canada au travail permet aussi à des groupes communautaires d'entreprendre des activités qui, si elles n'étaient pas subventionnées par une instance gouvernementale, ne verraient jamais le jour. De fait, dans un bon nombre de localités à travers le Québec, des projets Canada au travail contribuent à améliorer le bien-être d'une partie de la collectivité ou parfois de la collectivité toute entière. Je peux citer, par exemple, ma circonscription de Lotbinière, où les programmes Canada au travail cette année ont fourni à environ 80 personnes un emploi qui leur permettra d'être utiles à leur collectivité. Il est sûr que par rapport à l'an dernier, dans ma circonscription, la subvention était plus élevée, mais à ce moment-là aussi, le taux de chômage était beaucoup plus élevé que cette année.

On a créé des emplois permanents qui ont permis à des gens de se trouver des emplois qui, à longue échéance, seront beaucoup plus rentables que ces emplois temporaires qui sont créés par Canada au travail. C'est ce genre de programme que le gouvernement met de l'avant. La diversité d'ailleurs de ces projets permet également de recourir à un vaste éventail de compétences. Il arrive dans les cadres de ces programmes temporaires, que le travail temporaire puisse servir de tremplin en vue de l'obtention justement d'un emploi permanent.

Comme on le sait sans doute, le programme Canada au travail subventionne des projets dans des endroits où le chômage est particulièrement aigu, là où on en a le plus besoin. Voilà pourquoi cette année, il n'y a pas de projet dans certaines villes du pays, comme Calgary ou Edmonton, tandis qu'on en retrouve à Rimouski, Gaspé ou Bathurst. C'est justement, monsieur le président, cette capacité de remédier au chômage dans les endroits qui en ont tout particulièrement besoin qui permet au programme Canada au travail de jouer vraiment son rôle.

Les projets que nous subventionnons à Rimouski, au Québec, répondent à des besoins précis de cette ville en matière d'emplois. Nous ne subventionnons pas là des projets utilisant des travailleurs de catégories pour lesquelles il y a des offres d'emploi. Donc, en accordant par exemple à Rimouski une subvention de \$73,000 pour un centre culturel, nous sommes assurés que ce projet embauchera des travailleurs locaux qui auront là un emploi en attendant qu'un travail permanent soit disponible. En effet, nous continuons d'encourager les travailleurs à se chercher un emploi pendant qu'ils participent à Canada au travail.